



Nom officiel : République de Corée (en coréen Daehan Minguk ou Hanguk, = Pays des Hans). Le pays est aussi surnommé « Pays du matin frais » ou « Pays du matin calme ».

Capitale : Séoul (10 000 000 habitants) avec une aire urbaine de plus de 25 620 000 habitants¹.

Fait partie du G20 et, depuis 1991, de l'ONU (le secrétaire général de l'ONU est sud-coréen).



	Corée du Sud	France	Corée Sud/France
Superficie	99 274 km ²	552 000 km ²	18%
Population *	50.6 Millions	65,3 Millions	75%
PIB *	1 284 Mrd €	2 032 Mrd €	49%
Revenu national brut par habitant/mois en euros	2131€	3147€	67,7%
Indice de développement Humain**	0,898	0,888	>
Rang/indice de développement humain**	17ème	22ème	>
Espérance de vie des hommes **	67 années	79,3 années	- 12,3 années
Espérance de vie des femmes **	74 années	85,4 années	- 11,4 années
Taux de fécondité **	1,2	1,98	51%
Taux de naissances hors mariage **	1,9%	57,4%	- 55,5 points
Taux d'activité masculin de 15 à 64 ans*	75,7%	67,5	+ 8,2 points
Taux d'activité féminin de 15 à 64 ans*	55,7%	61,1%	- 5,4 points
Taux de chômage – 15 à 64 ans*	3,7%	10,1%	- 6,4 points
Salaire minimum brut mensuel *	935€	1457 €	64%

Après être passé de 3,5 à 1,08 enfant par femme entre 1975 et 2005.

Sources : Banque mondiale, OECD, INED. – données 2015 (*) ou 2014 (**); Taux de change de 0.93253, janvier 2017

¹ Troisième mégapole la plus peuplée au monde après Tôkyô et Mexico.

Après un Plan de contrôle de naissances mené entre 1960 et 1980, la Corée souhaite désormais redresser sa natalité. Le taux de fécondité sud coréen est un des plus bas du monde, même s'il a légèrement augmenté depuis 2005 (1,2 alors que le nombre idéal moyen d'enfants y serait de 2,2).

Pour des raisons culturelles, plus d'un tiers des femmes âgées de 20 à 30 ans délaissent leur emploi au moment de leur mariage. Les femmes cessent encore plus largement leur activité professionnelle lorsqu'elles ont un enfant. Ceci contribue à expliquer le recul de l'âge du mariage et le faible nombre d'enfants par femme. Le coût de l'accueil du jeune enfant – qui relève essentiellement de structures privées – puis les frais à prévoir pour les études et les cours particuliers constituent d'autres freins à la venue des enfants.

I. ORGANISATION, DEPENSES ET FINANCEMENT

1. Organisation

Pour l'assurance maladie et maternité : Korea Worker's Compensation & Welfare Service - 94-267, Yeong Deung Po Dong 2 Ga,-Yeong Deung Po Gu, - Seoul 150-981, (<http://www.kcomwel.or.kr/>) - Tel.: +(82-2) 2670 0300 - Fax: +(82-2) 2230 9479

2. Personnes couvertes

L'assurance maladie maternité couvre tous les salariés et leurs ayant droits (conjoint, frères et sœurs, héritiers en ligne directe, et descendants -et leur conjoints- du titulaire du droit ou de son conjoint, sans revenus et à charge de l'assuré).

Les résidents qui ne sont pas assurés sociaux et ne sont pas ayant-droits sont obligatoirement tenus à cotiser au régime (à l'exception des personnes à très faibles revenus qui sont couverts sous le *Medical Aid Program* = 3,4 % de la population en 2010).

3. Dépenses

La Corée du Sud a le niveau de protection sociale le moins élevé des pays de l'OCDE. En 2016, les dépenses sociales ont représenté le 10.4% du PIB en Corée (moyenne OCDE = 21%). La dépense publique consacrée à la politique familiale est passée en 2014 à 1.11% du PIB (jusqu'en 2012 inférieure à 1%).

II. POLITIQUE FAMILIALE

1. Prestations familiales

Il n'y a pas de prestations familiales en tant que telles dans le système de protection sociale sud coréen.

Depuis la « loi fondamentale sur la famille en bonne santé » de 2004, le Gouvernement central (avec le Welfare and Education Start) et les gouvernements locaux développent des mesures pour aider les familles avec de faibles revenus et « lutter contre les inégalités de départ » qui touchent les enfants. Des aides financières sont versées aux parents qui ont de faibles revenus et des enfants de moins de 12 ans.

Depuis 2003, les Gouvernements locaux versent également une aide financière aux parents qui déclarent la naissance d'un enfant auprès de leurs services d'état civil. Le montant de cette aide augmente avec le nombre d'enfants.

2. Services aux familles

Différents services pour les familles existent localement : centres sociaux, crèches, écoles maternelles et élémentaires, activités extrascolaires, centres de soins, hôpitaux, pharmacies, etc.

Les entreprises privées, les ONG et les mouvements sociaux (mouvement des pauvres ; mouvement des femmes) jouent un rôle important dans ces politiques. Les services publics représentent 5,4% des structures d'accueil des jeunes enfants et accueillent 11% des enfants accueillis.

III. COUVERTURE MATERNITE

Le régime coréen de sécurité sociale permet l'accès aux soins et leur prise en charge mais ne prévoit pas d'indemnités journalières en cas de maladie ou de maternité.

Selon un sondage du ministère de l'Egalité des sexes et de la Famille de 2008, portant sur les femmes mariées, il a été constaté que seulement 42.5% des femmes ont pris leur congé pré et post-maternité et seulement 1.2% des hommes ont pris des jours pour s'occuper de leur nourrisson.